

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°164

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : Signature de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière entre la Ville, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune d'Aubervilliers, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), le 7 juillet 2009, pour une mission de maîtrise et de veille foncière, modifiée par avenants des 1er septembre 2010, 19 janvier 2012, 12 avril 2012, 6 juillet 2018 et 27 juin 2019;

Vu le projet de convention d'intervention foncière proposé par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Considérant la nécessité de mener des actions de maîtrise foncière sur plusieurs secteurs de la Commune présentant des opportunités de mutations et de reconversions ;

Considérant que l'EPFIF mène cette politique foncière sur des périmètres de maîtrise et de veille foncière définis;

Considérant que la mission de maîtrise foncière permet d'acheter les biens nécessaires à la mise en œuvre du projet et de les porter le temps de l'avancement de la définition des projets et des éventuelles procédures d'aménagement ;

Considérant que l'action de veille foncière conduite sur plusieurs périmètres permet de procéder à quelques acquisitions ponctuelles en diffus en dehors des secteurs de maîtrise foncière ;

Considérant qu'il a été décidé que de nouveaux périmètres seront intégrés ou modifiés et qu'il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'intervention foncière ;
Considérant qu'il convient de poursuivre les opérations en cours et de renouveler le partenariat avec l'EPFIF et l'EPT dans le cadre d'une nouvelle convention venant se substituer à la précédente.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE la nouvelle convention d'intervention foncière conclue entre la Commune d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune à laquelle l'établissement public territorial Plaine Commune vient aux droits et obligations et l'Etablissement public foncier d'Ile de France.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention et tout autre document s'y afférant.

DIT que la nouvelle convention d'intervention foncière prendra effet à compter de sa signature et ce, jusqu'au 30 juin 2025.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

